



**HAL**  
open science

## **CEPRISCA - Centre de droit privé et de sciences criminelles d'Amiens**

Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'une entité de recherche. CEPRISCA - Centre de droit privé et de sciences criminelles d'Amiens. 2011, Université de Picardie Jules Verne - UPJV. hceres-02030103

**HAL Id: hceres-02030103**

**<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02030103v1>**

Submitted on 20 Feb 2019

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



agence d'évaluation de la recherche  
et de l'enseignement supérieur

Section des Unités de recherche

Rapport de l'AERES sur  
l'unité :

Centre de droit privé et de sciences criminelles  
d'Amiens (CEPRISCA)

sous tutelle des  
établissements et organismes :

Université de Picardie – Jules Verne

Février 2011



agence d'évaluation de la recherche  
et de l'enseignement supérieur

Section des Unités de recherche

## Rapport de l'AERES sur l'unité :

Centre de droit privé et de sciences criminelles  
d'Amiens (CEPRISCA)

sous tutelle des  
établissements et organismes :

Université de Picardie – Jules Verne

Le Président de l'AERES

Didier Houssin

Section des unités  
de recherche

Le Directeur

Pierre Glorieux

Février 2011



# Unité

Nom de l'unité : Centre de droit privé et de sciences criminelles d'Amiens

Label demandé : EA

N° si renouvellement : 3911

Nom du directeur : Mme Hélène CHANTELOUP

## Membres du comité d'experts

### Président :

M. Bernard SAINTOURENS, Professeur à l'Université Bordeaux 4

### Experts :

M. Sylvain BOLLEE, Professeur à l'Université Panthéon-Sorbonne Paris 1

Mme Catherine GINESTET, Professeur à l'Université Toulouse 1, représentant le CNU

M. Didier THOMAS, Professeur à l'Université Montpellier 1

## Représentants présents lors de la visite

### Délégué scientifique représentant de l'AERES :

M. Xavier VANDENDRIESSCHE

### Représentant(s) des établissements et organismes tutelles de l'unité :

M. Georges FAURÉ, Président de l'Université Picardie Jules Verne

M. Said KAMEL, Vice-Président du Conseil scientifique de l'Université Picardie Jules Verne



# Rapport

## 1 • Introduction

- Date et déroulement de la visite :

8 février 2011

La visite a comporté trois temps :

- rencontre avec le Président de l'Université et le Vice-Président chargé de la Recherche ;
- rencontre avec les membres du CEPRISCA au nom desquels s'exprimait principalement Mme CHANTELOUP, directrice ;
- rencontre avec des doctorants rattachés au CEPRISCA.

- Historique et localisation géographique de l'unité et description synthétique de son domaine et de ses activités :

Au cours du précédent contrat, l'équipe du CEPRISCA, qui regroupe la quasi-totalité des enseignants-chercheurs de droit privé et sciences criminelles en poste à la Faculté de droit de l'Université d'Amiens, s'est attachée à explorer, à titre de thème principal de recherche « Les frontières du droit », qu'il s'agisse des frontières internes (sources, objet des règles de droit, institutions judiciaires...) ou externes (communautarisation du droit, réception des droits étrangers...).

- Equipe de Direction :

Le CEPRISCA est dirigé par Mme Hélène CHANTELOUP. Il s'est récemment doté de sept chargés de mission thématiques.



- Effectifs de l'unité : (sur la base du dossier déposé à l'AERES) :

	Dans le bilan	Dans le projet
N1 : Nombre d'enseignants-chercheurs (cf. Formulaire 2.1 du dossier de l'unité)	21	20
N2 : Nombre de chercheurs des EPST ou EPIC (cf. Formulaire 2.3 du dossier de l'unité)	-	-
N3 : Nombre d'autres enseignants-chercheurs et chercheurs y compris chercheurs post-doctorants (cf. Formulaire 2.2, 2.4 et 2.7 du dossier de l'unité)	-	-
N4 : Nombre d'ingénieurs, techniciens et de personnels administratifs titulaires (cf. Formulaire 2.5 du dossier de l'unité)	-	-
N5 : Nombre d'ingénieurs, techniciens et de personnels administratifs non titulaires (cf. Formulaire 2.6 du dossier de l'unité)	0,2 + 0,25	
N6 : Nombre de doctorants (cf. Formulaire 2.8 du dossier de l'unité)	25	
N7 : Nombre de personnes habilitées à diriger des recherches ou assimilées	14	13

## 2 • Appréciation sur l'unité

- Avis global sur l'unité:

Il s'agit d'une équipe dynamique et motivée, ayant une production notable mais dont l'activité souffre cependant d'une ligne directrice scientifique insuffisamment claire.

- Points forts et opportunités :

- Equipe jeune, dynamique et soudée ;
- Activité d'organisation de colloques, donnant lieu à publication, régulière et de bonne notoriété ;
- Effort notable de valorisation éditoriale de la recherche ;
- Couverture d'un champ disciplinaire large, permettant une intégration plus aisée de chaque membre dans des projets de recherche ou initiatives diverses.

- Points à améliorer et risques :

- La reconduction d'un thème général de recherche (« Les frontières du droit ») difficile à cerner peut accentuer le risque d'une faible lisibilité des projets du centre de recherche et de son positionnement scientifique.
- Les partenariats avec les acteurs locaux ou nationaux du monde juridique et économique ne sont pas assez accentués.
- Les liens avec des enseignants-chercheurs étrangers impliqués dans les projets de recherche manquent de vigueur.



- **Recommandations :**

- L'équipe doit mettre en œuvre les résolutions affichées en terme de gouvernance et d'organisation des activités de recherche.

- L'attention est attirée sur l'exigence d'affiner le thème général des « frontières du droit » en établissant plus clairement le lien avec les divers projets présentés pour les prochaines années.

- Les liens avec le CURAPP pourraient être renforcés afin de ne pas affaiblir la dimension européenne des projets de recherche annoncés.

- L'encadrement des doctorants au sein du centre de recherche devrait être renforcé.

- **Données de production :**

(cf. [http://www.aeres-evaluation.fr/IMG/pdf/Criteres\\_Identification\\_Ensgts-Chercheurs.pdf](http://www.aeres-evaluation.fr/IMG/pdf/Criteres_Identification_Ensgts-Chercheurs.pdf))

A1 : Nombre de producteurs parmi les chercheurs et enseignants chercheurs référencés en N1 et N2 dans la colonne projet	15
A2 : Nombre de producteurs parmi les autres personnels référencés en N3, N4 et N5 dans la colonne projet	-
A3 : Taux de producteurs de l'unité [A1/(N1+N2)]	79%
A4 : Nombre d'HDR soutenues (cf. Formulaire 2.10 du dossier de l'unité)	0
A5 : Nombre de thèses soutenues (cf. Formulaire 2.9 du dossier de l'unité)	8

### 3 • **Appréciations détaillées :**

- **Appréciation sur la qualité scientifique et la production :**

Si l'on constate que le volume global de production est satisfaisant, il existe néanmoins une très forte disparité de production entre les membres du centre.

Les productions couvrent un large domaine du champ juridique et l'unité organise de manière régulière des colloques de notoriété nationale (dix au cours du précédent contrat).

- **Appréciation sur le rayonnement, l'attractivité, et l'intégration de l'unité de recherche dans son environnement :**

Les partenaires non académiques (professionnels du droit, partenaires économiques...) ne sont que faiblement impliqués dans l'activité du centre.

La communication externe est peu visible (site internet seulement « en construction », Bulletin des masters 2 non directement dédié au centre de recherche).

Enfin, la dimension internationale est quasi inexistante au regard des thèmes de recherche développés.

- **Appréciation sur la stratégie, la gouvernance et la vie de l'unité:**

Le fonctionnement interne du CEPRISCA est peu structuré, sans toutefois que cela nuise nécessairement à la prise des décisions relatives à l'activité du centre.



S'il n'existe aucun local spécifiquement dédié aux membres du centre, et ce compris les doctorants, la Faculté a mis à la disposition de l'ensemble des doctorants une salle commune de travail, dotée d'une bibliothèque alimentée notamment par les différents centres de recherche.

Le CEPRISCA participe aux frais liés aux déplacements pour des colloques au profit de ses membres, y compris les doctorants.

Il existe incontestablement une prise de conscience par l'équipe d'une exigence d'un positionnement stratégique clarifié, à long terme, notamment en ce qui concerne l'établissement de liens avec les milieux professionnels et l'ouverture internationale.

Enfin, on constate une très bonne implication des membres de l'unité dans l'enseignement en particulier au niveau des Masters 2 ; l'adossement des M2 au centre de recherche est pleinement justifié. Il existe une bonne intégration de l'ensemble des enseignants de la Faculté de droit et de l'IUT « Carrières juridiques » de Laon.

- **Appréciation sur le projet :**

Le choix délibéré de l'équipe de reconduire le thème de recherche « Les frontières du droit », qui servait de support au précédent contrat quadriennal pose très clairement problème. En effet, il est difficile de faire le lien entre les activités réalisées au cours du contrat passé et il en est de même entre la reprise de la thématique et les projets concrets annoncés (Dictionnaire légal, motivation des décisions de justice, le handicap...).

Le projet relatif au « dictionnaire légal », présenté comme prépondérant pour les années à venir, apparaît pertinent en ce qu'il permet de mobiliser une large part des membres de l'équipe et en ce qu'il est appuyé sur une démarche pluridisciplinaire bienvenue (équipe de linguistes de la Faculté des Lettres d'Amiens).

<b>Intitulé UR / équipe</b>	<b>C1</b>	<b>C2</b>	<b>C3</b>	<b>C4</b>	<b>Note globale</b>
<b>Centre de Droit Privé et de Sciences Criminelles d'Amiens (CEPRISCA)</b>	<b>A</b>	<b>B</b>	<b>B</b>	<b>B</b>	<b>B</b>

**C1** Qualité scientifique et production

**C2** Rayonnement et attractivité, intégration dans l'environnement

**C3** Gouvernance et vie du laboratoire

**C4** Stratégie et projet scientifique





**Statistiques de notes globales par domaines scientifiques**  
(État au 06/05/2011)

**Sciences Humaines et Sociales**

<b>Note globale</b>	<b>SHS1</b>	<b>SHS2</b>	<b>SHS3</b>	<b>SHS4</b>	<b>SHS5</b>	<b>SHS6</b>	<b>Total</b>
A+	2	8	2	11	5	6	34
A	12	33	12	13	32	18	120
B	11	37	6	22	19	5	100
C	8	4	2	6	1		21
Non noté	1						1
<b>Total</b>	<b>34</b>	<b>82</b>	<b>22</b>	<b>52</b>	<b>57</b>	<b>29</b>	<b>276</b>
A+	5,9%	9,8%	9,1%	21,2%	8,8%	20,7%	12,3%
A	35,3%	40,2%	54,5%	25,0%	56,1%	62,1%	43,5%
B	32,4%	45,1%	27,3%	42,3%	33,3%	17,2%	36,2%
C	23,5%	4,9%	9,1%	11,5%	1,8%		7,6%
Non noté	2,9%						0,4%
Total	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%

**Intitulés des domaines scientifiques**

**Sciences Humaines et Sociales**

- SHS1 Marchés et organisations**
- SHS2 Normes, institutions et comportements sociaux**
- SHS3 Espace, environnement et sociétés**
- SHS4 Esprit humain, langage, éducation**
- SHS5 Langues, textes, arts et cultures**
- SHS6 Mondes anciens et contemporains**

Amiens, le 11 avril 2011

Direction de la Recherche,  
de la Valorisation et de l'Innovation  
Chemin du Thil  
80025 AMIENS Cedex 1  
☎ 03-22-82-72-40  
☎ 03-22-82-79-50  
e-mail : [stephane.duez@u-picardie.fr](mailto:stephane.duez@u-picardie.fr)

**Monsieur Le Président**

AERES  
20 rue Vivienne  
75002 PARIS

2011.03.029. GF/SD

Objet : réponse officielle évaluation CEPRISCA

V/Référence : S2UR120001862-Centre de Droit Privé et Sciences Criminelles d'Amiens (CEPRISCA) – 0801344B

Monsieur le Président,

Je tiens tout d'abord, au nom de l'Université de Picardie Jules Verne et en particulier au nom du directeur et des membres du Centre de Droit Privé et Sciences Criminelles d'Amiens (CEPRISCA) à vous remercier pour la qualité du rapport d'évaluation ainsi que pour les échanges constructifs que nous avons pu avoir avec le comité lors de la visite du 8 février dernier.

A la suite de la transmission du rapport d'évaluation, le Directeur, les membres de l'Unité et moi-même tenons à apporter les précisions suivantes.

Le CEPRISCA a pris acte des recommandations l'incitant à une ouverture accrue vers l'international. Il s'attachera au cours des prochaines années à participer activement à des réseaux de recherche internationaux et veillera à multiplier les échanges transfrontières.

Concernant le thème de recherche retenu par le CEPRISCA, dont le choix a pu sembler manquer de lisibilité, quelques précisions et informations s'imposent.

Le choix de ce thème a, originellement, été guidé par deux considérations. En premier lieu, le centre souhaitait sélectionner un objet d'étude pluridisciplinaire correspondant à la diversité et la richesse des spécialités de nos chercheurs, et ce, aux fins de dynamiser le travail d'équipe et d'obtenir l'adhésion du plus grand nombre.

En second lieu, le CEPRISCA souhaitait travailler sur un thème offrant de riches perspectives théoriques. Le thème des « *frontières du droit* » satisfaisait entièrement ces deux objectifs.

L'équipe décida d'explorer le thème en deux temps, en ayant pleinement conscience de la lourde tâche qui l'attendait et en prenant le risque de devoir y consacrer un délai supérieur au contrat quadriennal 2008-2011.

La première étape est la phase expérimentale : elle est celle de l'audit des nombreuses problématiques soulevées tant par la notion de frontière du droit que par la fonction qui lui est reconnue dans les systèmes juridiques français ou étrangers.

La question s'est, par exemple, posée de savoir si le développement de la régulation, qui caractérise le droit dit « post-moderne », modifie les frontières du droit. Cette recherche a été au cœur de trois colloques organisés par le CEPRISCA, ayant donné lieu à publication : *Le désordre des autorités administratives indépendantes (l'exemple du secteur économique et financier)*, *Dépénalisation de la vie des affaires et responsabilité pénale des personnes morales*, et *L'hypothèse du néo-féodalisme : le droit à une nouvelle croisée des chemins*.

La phase expérimentale fut aussi celle de la délimitation des divers domaines juridiques associée à la compréhension de leurs éventuelles porosités et influences. L'analyse revêt différentes formes. Elle peut être notionnelle (recherche sur les immunités : comparaison de la signification de cette institution en droit civil et droit pénal), voire terminologique (*Dictionnaire légal*).

Elle peut être fonctionnelle lorsqu'il s'agit d'apprécier la cohérence de droits : recherches collectives publiées, intitulées *Entreprises en difficulté et droit du travail* et *L'entreprise et le droit communautaire, quel bilan pour un cinquantenaire ?*, ou encore téléologique lorsqu'il s'agit de mettre un droit au service d'un autre aux fins de trouver des solutions matérielles véritablement effectives (objet de l'ouvrage collectif *Police et justice de l'environnement*).

Enfin, et toujours au titre de la phase expérimentale, il convenait d'étudier les interactions entre le droit et les disciplines qui lui sont voisines ou proches. Aux fins de rationaliser cette étude qui s'annonçait très vaste, le CEPRISCA a décidé d'orienter, plus particulièrement, ses recherches sur l'influence qu'exerce la linguistique sur le droit car ce questionnement s'est avéré, à de nombreuses reprises, être un élément de compréhension des délimitations internes et externes du droit (projet du *Dictionnaire Légal*). Le projet GIP sur la *Motivation des décisions de justice* s'inscrit logiquement dans cette réflexion sur le langage, mis au service d'une justice accessible pour le justiciable, aux frontières entre droit et société.

La seconde étape est celle de l'analyse globale et de la formulation d'une synthèse. Cette étape a été abordée progressivement et sera formalisée par la tenue d'un colloque intitulé *Les frontières du droit* qui se tiendra plus tôt que prévu (premier semestre 2013) afin de montrer notre détermination à le mener à bien.

La finalisation de cette recherche devra permettre de mettre en relation les thématiques particulières étudiées en les articulant autour d'une perspective unique. Elle apportera, en dernier ressort, un éclairage nouveau et pluridisciplinaire sur le mouvement des frontières endogènes et exogènes d'un droit post-moderne.

L'architecture du colloque de fin d'étude n'est pas arrêtée à ce jour mais, les membres du centre se sont entendus pour la construire autour de deux idées simples :

1/ La détermination des frontières du droit (regroupant, entre autres, les études relatives à la notion de frontière, à l'analyse comparative, historique, politique de ses sources, ou encore à la mobilité des frontières (le juge et les frontières, la régulation).

2/ La résistance des frontières (regroupant, entre autres, les études consacrées à la porosité des frontières (l'interaction des droits, l'adaptabilité du droit aux domaines non juridiques) ainsi que les études consacrées au dépassement des frontières (uniformisation des règles).

Le thème des frontières du droit a justifié le choix de certains sujets de thèse. A titre d'exemples, on peut citer la thèse intitulée *Essai d'une théorie générale de la contrainte économique en droit privé*, thèse soutenue en décembre 2010 qui a permis à son auteur d'obtenir la qualification lors de la dernière session du Conseil national des universités.

On citera également quelques autres sujets de thèse de doctorants du CEPRISCA traitant directement de cette problématique : *Le droit international à l'épreuve du numérique*, *L'instrumentalisation du droit en entreprise* ou encore *La volonté unilatérale et le phénomène contractuel*.

S'il est vrai que le thème des « Frontières du droit » a requis, et requiert encore, un travail de collecte et d'audit varié, il n'en demeure pas moins que notre objectif est circonscrit et ne relève pas du hasard. L'intérêt de ce thème d'étude est réel et n'a jamais été démenti.

En conclusion, le CEPRISCA s'attachera, au cours du prochain contrat, à préserver les points forts qui lui ont été reconnus et à corriger les faiblesses de ses activités. L'expertise du centre par le Comité d'évaluation, constituera, pour la directrice et l'équipe, une directive constante des actions à mener.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sincères salutations.

Le Président de l'Université de  
Picardie Jules Verne



Georges FAURÉ

